

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7098**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Concepteur en art et industrie céramique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Concepteur en art et industrie céramique est un professionnel qui prend en charge la conception du produit ou bien sa mise au point lorsqu'il est conçu par autrui. Il met en oeuvre les connaissances techniques permettant l'exécution des tâches nécessaires à la production, ainsi que sa connaissance de l'entreprise et de son fonctionnement. Il assure la gestion fonctionnelle du produit commercialisé dans le respect des normes de qualité et de sécurité.

Il articule une culture élargie et des pratiques affirmées, lesquelles reposent sur ses capacités à dessiner, visualiser, formaliser, mettre en volume et sur sa maîtrise des techniques de représentation, de conception et d'élaboration d'un projet. Il intervient dès l'amont de la création et intègre le cahier des charges à sa réflexion.

Il fait preuve de l'aptitude à transcrire et traduire les commandes et les besoins par les formes, les matières, les couleurs, les décors, en vue de créer des produits céramiques.

Il est donc en mesure de :

- situer la demande dans son contexte global à partir des besoins des utilisateurs, en posant les bonnes questions et en s'informant à toutes les sources disponibles ;
- synthétiser ces informations diverses ;
- maîtriser, par la pratique et le suivi de fabrication (préséries), les techniques en jeu ;
- trouver les bonnes solutions à la fois techniques, formelles, esthétiques, ergonomiques, sociologiques, économiques, etc. et savoir les communiquer.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diverses branches d'activité sont principalement les suivantes : - céramique d'art (pièces uniques et petites séries) ;

- céramique patrimoniale ;
- arts de la table et ornementation ;
- carreaux céramiques ;
- céramique sanitaire ;
- céramique architecturale.

Les structures d'insertion sont liées au type particulier d'activité :

- manufacture pour la céramique patrimoniale ;
- atelier indépendant pour la céramique d'art ;
- TPE ou PME pour la céramique artisanale ;
- entreprise pour la céramique industrielle.

Les emplois les plus caractéristiques auxquels le titulaire du BTS Concepteur en art et industrie céramique peut accéder, soit directement après le diplôme, soit après une poursuite d'études (notamment au niveau II, en diplôme supérieur d'arts appliqués) et / ou une expérience acquise en entreprise, sont ceux de céramiste d'art, céramiste designer, céramiste concepteur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1201 : Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Technologie - Pratique plastique
- Atelier de conception
- Arts, techniques et civilisations
- Économie et gestion
- Culture générale et expression

- Philosophie
- Langue vivante étrangère
- Mathématiques
- Sciences physiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du BTS

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 avril 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

BTS Art céramique (dernière session en 2010)